



3680, rue Jeanne-Mance
Bureau 317
Montréal (Québec)
Canada
H2X 2K5
www.culturemontreal.ca
T 514.845.0303
T 514.845.0304
info@culturemontreal.ca

MÉMOIRE DE CULTURE MONTRÉAL

sur

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

Mémoire présenté à :

L'Office de consultation publique de Montréal

Montréal
Le 29 août 2013

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation de Culture Montréal	3
2. Nos principes directeurs en matière d'aménagement du territoire	4
3. Commentaires et recommandations sur les contenus	5
1) Reconnaître davantage les arts, la culture et le patrimoine comme l'une des principales forces de Montréal et les inclure comme des éléments intrinsèques de la qualité du milieu de vie.	6
2) Intégrer la vision des Quartiers culturels dans les priorités d'action de la Ville et des arrondissements.	6
3) Mettre en place des mesures assurant le développement et la pérennisation d'ateliers d'artistes abordables afin de maintenir la présence des artistes qui contribue à la vitalité économique des quartiers, à leur attractivité, au sentiment d'appartenance des citoyens, à la cohésion sociale et au déploiement d'interfaces uniques entre publics et créateurs.	8
4. Mise en œuvre et suivi du Plan de développement de Montréal	9
ANNEXE	10

1. PRÉSENTATION DE CULTURE MONTRÉAL

Fondé en 2002, Culture Montréal est un groupe de citoyens, non partisan, qui met en lumière et suscite la contribution des arts et de la culture au développement de Montréal et de ses quartiers. Nous comptons plus de 1000 membres provenant des secteurs des arts, de la culture, des affaires, du développement communautaire local et de l'administration publique. Afin de nourrir son action et sa réflexion touchant les multiples enjeux du développement culturel à l'échelle urbaine, Culture Montréal a multiplié, au fil des ans, les activités de recherche, de concertation et de documentation. De plus, désireux d'encourager la participation active de ses membres, Culture Montréal s'est doté de plusieurs comités de travail, composés entièrement d'adhérents bénévoles et présidés par un membre du conseil d'administration.

Créé en 2005, le **Comité sur les grands projets et l'aménagement du territoire (GPAT)** assure une veille en ce qui a trait aux projets, lois et règlements qui influent sur l'aménagement du territoire montréalais et présente des avis tant aux instances publiques décisionnelles et de consultation qu'aux promoteurs de grands projets. À ce jour, s'inspirant des travaux de réflexion du GPAT, Culture Montréal est intervenu dans de nombreux dossiers tels que l'Avenir du Vieux-Montréal, le PPU du Quartier des spectacles, le projet du CHUM, l'échangeur Turcot, le Quartier Bonaventure, les Bassins du Nouveau Havre, les ateliers d'artistes à Montréal, le cadre d'intervention en art public de la Ville de Montréal, la refonte de la Loi sur le patrimoine culturel, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement 2011-2031 et autres dossiers d'aménagement ayant pris en compte la qualité de vie des citoyens.

Les transformations du territoire montréalais bénéficient d'une attention toute particulière de la part de Culture Montréal puisqu'elles s'inscrivent dans un horizon temporel qui dépasse les objectifs immédiats des projets urbains. Dans son approche globale concernant le territoire, Culture Montréal aborde la ville et son espace comme un ensemble vivant qui doit favoriser l'expression des identités, de la créativité et des pratiques artistiques. En effet, le territoire est porteur de valeurs, et de ce fait, influence, reflète et subit les interactions sociales et culturelles.

2. NOS PRINCIPES DIRECTEURS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Afin de s'outiller pour l'étude de projets et pour la formulation de recommandations, le comité GPAT a développé **six principes directeurs**, lesquels ont été adoptés lors de l'assemblée générale annuelle de Culture Montréal le 18 mars 2005. Ainsi, les projets soumis à l'étude sont évalués selon les principes suivants :

- **la contribution réelle du projet au développement culturel de la ville;**
- **l'apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus;**
- **les retombées sociales et économiques du projet;**
- **les bénéfices urbains du projet;**
- **la contribution du projet au développement durable;**
- **et la qualité du processus de développement du projet.**

Dans toutes ses interventions publiques portant sur les projets d'aménagement, le comité GPAT affirme d'emblée un parti pris en faveur d'un développement durable, capable d'intégrer, de concilier et d'équilibrer les préoccupations culturelles, économiques, sociales, patrimoniales, urbanistiques et écologiques. C'est dans cet esprit que nous nous sommes penchés sur le projet de Plan de développement de Montréal.

3. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS SUR LES CONTENUS

Ville d'art, de culture, de patrimoine, métropole de savoir, cosmopolite et plurielle, Montréal se déploie et se réinvente sans cesse en puisant dans un terreau riche, diversifié, unique au monde. Notre ville est aussi le centre culturel de la francophonie en Amérique, un statut qui lui confère une couleur particulière et un avantage stratégique par rapport aux autres grandes métropoles culturelles. Forte de cet héritage, Montréal devient laboratoire de créativité et d'innovation, productrice de mieux-être et « œuvre collective », une œuvre à laquelle sont conviés tous les acteurs de la cité.

À Culture Montréal, nous croyons que le développement et le rayonnement de notre métropole culturelle doivent s'ancrer au cœur d'une citoyenneté éclairée, solidaire et participative. Notre ville se vit au quotidien, dans tous les quartiers, et s'articule à travers des valeurs de proximité, d'authenticité, de transparence, de qualité de vie et d'engagement du plus grand nombre envers les arts et la culture. Résidents, artistes, travailleurs culturels, acteurs locaux, gens d'affaires, fonctionnaires, élus, tous participent à la vitalité de Montréal. Pour assurer la pérennité de notre métropole culturelle, nous devons faire de la culture un véritable pilier du développement durable et l'intégrer dans toutes les dimensions de la cité.

En étudiant le projet de Plan de développement de Montréal (PDM), le fait que la culture soit évoquée sans être vraiment prise en compte dans la vision de développement et dans le plan d'action nous a sauté aux yeux. Culture Montréal considère la culture comme une des assises du développement des territoires. Notre approche s'inscrit dans une mouvance internationale pour l'intégration de la culture à titre de quatrième pilier du développement durable. Cette vision s'est notamment cristallisée par l'adoption, en 2005, de la Convention sur la diversité des expressions culturelles (ONU) et par la signature, par au-delà de 250 villes (dont Montréal) dans le monde, de l'Agenda 21 de la culture promu par l'organisation internationale Cités et gouvernements locaux unis (CGLU). Notre vision du développement durable est également en phase avec celle mise de l'avant par le gouvernement du Québec dans le cadre de sa démarche pour l'adoption d'un Agenda 21 de la culture pour le Québec à l'automne 2011. En effet, l'Agenda 21 de la culture pour le Québec est un cadre de référence qui viendra préciser les principes à respecter et les objectifs à viser pour intégrer pleinement la culture dans le développement durable de la société québécoise.

Par ailleurs, il nous apparaît également essentiel que le PDM mette le citoyen au cœur de sa démarche. Pour Culture Montréal, il s'agit là de la condition de succès du PDM dans sa mise en œuvre et dans le suivi.

Nous aurions pu traiter de nombreux enjeux du PDM, mais nous avons préféré nous concentrer sur ces aspects, qui sont notre champ de spécialisation.

1) Première recommandation de Culture Montréal : Reconnaître davantage les arts, la culture et le patrimoine comme l'une des principales forces de Montréal et les inclure comme des éléments intrinsèques de la qualité du milieu de vie.

Depuis le *Rendez-vous novembre 2007 - Montréal, métropole culturelle*, et du bilan de mi-parcours qui a lieu à l'automne 2012, un large consensus existe quant à l'indéniable apport des arts et la culture au développement et au rayonnement de la ville. Plus encore, les acteurs de la métropole réalisent maintenant l'impact majeur des arts et de la culture sur la vitalité des communautés et la cohésion sociale.

Toutefois, cette reconnaissance ne nous semble pas suffisamment affirmée dans le Plan de développement de Montréal (PDM), qui affirme pourtant que l'analyse des atouts de Montréal, en tenant compte de l'environnement économique, culturel, social et physique, doit conduire à privilégier des actions pour accroître l'attractivité, le développement et la richesse collective. Culture Montréal croit que le PDM n'est pas assez étoffé en ce qui concerne les atouts artistiques, culturels et patrimoniaux et croit qu'un diagnostic plus précis de la situation actuelle, des enjeux, défis et forces de Montréal devrait être élaboré.

Culture Montréal souhaite en effet que les lieux de création, de diffusion, de production et de formation culturelle; la présence de créateurs, d'artistes, de compagnies artistiques et d'enseignants en loisirs culturels; des espaces publics - parcs, espaces verts, écoles, bibliothèques, etc.; les lieux historiques et patrimoniaux, l'art public ainsi que les paysages propres au territoire soient clairement identifiés dans le PDM comme des éléments intrinsèques du déploiement du territoire et de la qualité de vie des citoyens.

2) Deuxième recommandation de Culture Montréal : intégrer la vision des Quartiers culturels dans les priorités d'action de la Ville et des arrondissements.

Culture Montréal propose la définition suivante pour les quartiers culturels : un milieu de vie animé, où la présence des arts et de la culture est reconnue comme une contribution essentielle au développement harmonieux des communautés locales, notamment en ce qui a trait au sentiment d'appartenance, à la vitalité économique, aux relations entre citoyens, à la qualité du milieu de vie, etc.

Fidèle à l'engagement pris dans le cadre du plan d'action 2007-2017 et à sa mission de démocratisation des arts et de la culture inscrite dans sa politique culturelle, la Ville de Montréal a lancé, en 2009, un important processus de consultation afin « d'analyser l'opportunité et la faisabilité de la consolidation et du développement de quartiers culturels à Montréal. » En octobre et novembre 2011, la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports a tenu cinq assemblées publiques sur le document d'orientation des Quartiers culturels. Près de 250 citoyens ont participé aux assemblées et 60 mémoires ont été soumis: une participation exceptionnelle voire historique. En juin 2013, les recommandations de la Commission ont été adoptées par conseil municipal et le Plan de mise en œuvre des Quartiers culturels a

été lancé. Ainsi, la Ville de Montréal reconnaît plus que jamais que la métropole culturelle doit se développer à la fois à partir d'un centre-ville fort et d'un réseau de quartiers dont les richesses culturelles et patrimoniales sont mises en valeur.

Pour Culture Montréal, il est difficile de voir que document a enrichi la réflexion entourant le PDM. Le développement des quartiers culturels est également inscrit comme une priorité dans le Plan d'action Montréal, métropole culturelle 2007-2017, un document qui a été entériné par les trois paliers de gouvernement, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Culture Montréal, à l'occasion du Rendez-vous Montréal, métropole culturelle, tenu en novembre 2007. L'aménagement du Quartier des spectacles, au centre-ville de Montréal, constitue sans aucun doute la réalisation la plus spectaculaire issue de ce plan d'action. Le Quartier des spectacles est au cœur de la vie artistique et culturelle montréalaise; il rayonne dans toute la région métropolitaine et doit fait l'objet de mesures précises et musclées visant sa fréquentation par la population locale et régionale et par les touristes. Toutefois, dans une métropole culturelle digne de ce nom, la présence des arts et de la culture doit se faire sentir sur tout le territoire, dans tous les quartiers et arrondissements. Les arts et la culture doivent être portés par les citoyens, et s'inscrivent comme une dimension essentielle de la vie en communauté. C'est là que la notion de quartier culturel prend tout son sens.

Culture Montréal suggère que le PDM propose des mesures concrètes pour faire connaître et mettre en valeur la richesse culturelle des quartiers, par exemple :

- le développement de meilleures pratiques de diffusion de l'information culturelle, en misant sur l'accès à une base de données complète et exhaustive pour tous les arrondissements ainsi que la maximisation des possibilités offertes par les nouvelles technologies, telles que la géolocalisation.
- l'implantation d'une signalétique culturelle présentant Montréal comme ville de culture et centre culturel de la francophonie en Amérique, qui respecte les particularités et couleurs de chaque quartier, sur l'ensemble du territoire. Cela rejoint par ailleurs certaines préoccupations exprimées par les citoyens lors des soirées Demain Montréal à propos de la nécessité pour la métropole de mettre en valeur ses attraits par la mise en place d'un système de signalisation.
- la création de parcours culturels novateurs à caractère participatif sur des thématiques propres à chaque quartier, notamment l'art public et l'histoire de Montréal.

Culture Montréal suggère qu'une attention particulière soit portée dans le PDM à l'amélioration de l'accès et de la participation des citoyens de tous les quartiers aux arts et à la culture par :

- la reconfiguration des lieux culturels municipaux existants ou l'aménagement de nouveaux lieux multifonctionnels afin de répondre plus adéquatement aux besoins des populations locales. Ces institutions jouent un rôle proactif et dynamique auprès de leur communauté respective et doivent donc travailler en concertation avec les autres acteurs culturels présents sur leur territoire.
- la reconnaissance du travail des partenaires et « médiateurs » locaux, tels que l'école, par un financement adéquat et récurrent des programmes de médiation culturelle issus de l'entente MCC-Ville.
- le soutien et le développement des initiatives « hors-les-murs » et l'appropriation citoyenne de l'espace public, notamment par l'assouplissement des réglementations municipales.

3) Troisième recommandation de Culture Montréal : Mettre en place des mesures assurant le développement et la pérennisation d'ateliers d'artistes abordables afin de maintenir la présence des artistes qui contribue à la vitalité économique des quartiers, à leur attractivité, au sentiment d'appartenance des citoyens, à la cohésion sociale et au déploiement d'interfaces uniques entre publics et créateurs.

La notion de quartier complet, mixte et accessible mérite d'être au cœur du PDM. La qualité et la vitalité culturelles des milieux de vie passent par une présence et un engagement accrus des artistes, des créateurs et des organismes de différentes sphères d'activité dans les arrondissements et, plus particulièrement dans les quartiers culturels. La valeur inestimable de leur apport au développement économique et social de la ville et des communautés locales doit être reconnue.

Ainsi, Culture Montréal croit que la présence des artistes, des organismes culturels ainsi que des institutions du savoir et de la culture ainsi que leur contribution à la vie de quartier devraient être pris en compte davantage dans le PDM, notamment par :

- la préservation et l'implantation d'ateliers d'artistes et de lieux de création et de production, ainsi que l'accès à des locaux administratifs, par le maintien et la création de zones d'emploi ainsi que l'élaboration de mesures incitatives auprès des promoteurs, de même qu'en faisant appel à la Société d'habitation et de développement de Montréal. Les stratégies doivent être adaptées à la réalité de chaque quartier.
- la création de mesures de soutien et de développement de projets locaux entre les artistes de toutes disciplines, les organismes culturels et les infrastructures municipales.

- la création d'un pôle central d'information simplifiant et facilitant l'accès aux espaces publics et l'attribution des permis.

4. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PDM

Culture Montréal se questionne sur les mécanismes et les moyens qui assureront la mise en œuvre du PDM, incluant les moyens financiers, et estime nécessaire de prévoir des mécanismes de suivi et de reddition de comptes qui permettront de vérifier régulièrement la progression et de procéder aux ajustements nécessaires. Nous sommes d'avis que la Ville devrait mettre en place divers mécanismes d'information, de concertation et de consultation liés à la mise en œuvre et au suivi (par exemple annuel ou triennal) du PDM, mécanismes invitant la participation non seulement de l'administration publique mais des citoyens, des représentants de groupes d'intérêts et d'autres membres de la société civile. Le PDM est le résultat d'une consultation publique dont Culture Montréal souhaite souligner la qualité. Cette ouverture vers la communauté et cette transparence doivent continuer d'être le *modus operandi* de la Ville. En plus de constituer la base de travail de la Ville, le PDM doit également inviter les organisations et les citoyens à participer à la vision de développement énoncée. L'appropriation de l'outil par la communauté est donc primordiale

L'une des premières forces de Montréal est notre capacité à travailler ensemble. Le Comité de pilotage Montréal, métropole culturelle qui rassemble les représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal, du milieu des affaires et de la culture, est un exemple probant de collaboration. Il est important de noter que malgré les changements de politique à tous les niveaux de gouvernement, le Comité de pilotage est en place depuis 2006. C'est ce qui a donné un élan aux grands projets culturels des dernières années. Pensons par exemple, au Quartier des spectacles. Ça faisait dix ans qu'il en était question. Le Comité de pilotage en a fait une priorité et le projet a été réalisé. Culture Montréal aborde cette question en lien avec le Plan de développement de Montréal car c'est cette structure de gouvernance souple, inscrite dans la continuité, qui permet de réaliser le plein potentiel du plan. Nous croyons que le Plan de développement de Montréal devrait aussi être doté d'un tel mécanisme.

En conclusion, pour Culture Montréal, l'apparent manque de dialogue entre les plans, schémas et autres outils de planification élaborés au cours des dernières années à Montréal peut en représenter la faiblesse actuellement. On peut s'interroger sur les mécanismes qui permettront ce dialogue entre le PDM et le PMAD, le Plan de développement économique, les multiples PPU, le Plan de développement durable, Montréal 2025, Montréal ville UNESCO de design ou le Plan Montréal, métropole culturelle 2007-2017. Nous croyons que le Plan de développement de Montréal doit devenir LE plan fédérateur, celui qui englobe tous les autres.

Principes directeurs du Comité sur les grands projets et l'aménagement du territoire (GPAT) de Culture Montréal

- 1. La contribution réelle du projet au développement culturel de la ville**
 - a. Intégration d'une préoccupation authentique à l'égard de la créativité, des arts et des enjeux culturels aux différentes étapes de développement du projet.
 - b. Valorisation d'une approche interdisciplinaire et transdisciplinaire par opposition à une approche trop spécialisée, fermée ou exclusive.
 - c. Prise en compte des éléments patrimoniaux et identitaires.
 - d. Vision du développement culturel et artistique à long terme sur le site choisi.
 - e. Impacts sur les créateurs et les organismes artistiques et culturels déjà établis sur le territoire choisi.

- 2. L'apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus**
 - a. Prise en compte des objectifs des politiques de développement culturel ou du patrimoine de la ville.
 - b. Contribution à la réalisation des grands objectifs du Plan d'urbanisme de la ville.
 - c. Conformité avec les objectifs de la Stratégie montréalaise du développement durable.
 - d. Prise en compte de la Charte montréalaise des droits et responsabilités des citoyens.

- 3. Les retombées sociales et économiques du projet**
 - a. Inclusion des jeunes et des citoyens de diverses origines ethnoculturelles.
 - b. Contribution au développement de la créativité, au partage des savoirs et à l'employabilité à l'échelle locale et municipale.
 - c. Retombées économiques pour les quartiers environnant le site retenu.
 - d. Connexions entre le projet et la population du quartier.

- 4. Les bénéfices urbains du projet**
 - a. Contribution à la réappropriation des lieux et valeur identitaire du projet;
 - b. Valorisation d'usages quotidiens, saisonniers et permanents des installations;
 - c. Amélioration de la qualité des espaces publics;
 - d. Relations entre le projet et le développement d'autres espaces de la ville.

- 5. La contribution du projet au développement durable**
 - a. Degré de prise en compte des facteurs environnementaux (énergie, écologie, eau, transport).
 - b. Caractère exemplaire du projet et des innovations qu'il comporte.
 - c. Obtention des certifications et des témoignages de reconnaissances recherchés.

- 6. La qualité du processus de développement du projet**
 - a. Transparence et présence de mécanismes d'évaluation indépendants.
 - b. Qualité de l'accès à l'information.
 - c. Prise en compte réelle de la participation des citoyens et des résultats des consultations publiques.
 - d. Valeur pédagogique du processus.